

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 167

présenté par

M. Muzeau, M. Mamère, M. Braouezec, M. Vaxès, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard,  
M. Bocquet, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Yves Cochet,  
M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,  
M. Daniel Paul, Mme Poursinoff, M. de Rugy et M. Sandrier

-----  
**ARTICLE 75 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition visant à placer l'établissement public « Campus France » sous la co-tutelle du ministre chargé de l'immigration – pour faire mieux la chasse aux étudiants étrangers en situation irrégulière ou non – doit être supprimée, à l'instar de ce qu'avait décidé le Sénat.